



VILLE DE
MONTARGIS

Construit son avenir

URBANISME :

Dossier : BD /2021/LB/241417

U21/316

Affaire suivie par : Valérie Petat

Tél. : 02 38 95 10 97

Fax : 02 38 93 26 84

urbanisme@montargis.fr

SCI DU CHATEAU DE MONTARGIS
CHATEAU DE MONTARGIS
3 PLACE DU CHATEAU
BP 40 234

45202 MONTARGIS CEDEX

Montargis,
Le 07 avril 2021

Copie : CADA 202 10 567 - cada@cada.pm.gouv.fr

Monsieur,

Dans l'affaire ci-dessus référencée, je vous adresse copie du courriel du 4-8-2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoît DIGEON
Maire de Montargis



Toutes vos informations sur l'urbanisme de Montargis sur www.montargis.fr

v.petat@montargis.fr

De: digeonbenoit@gmail.com
Envoyé: mardi 4 août 2020 16:44
À: regis.castro@loiret.gouv.fr
Cc: ludovic.pierrat@loiret.gouv.fr
Objet: château de Montargis
Pièces jointes: COURRIER PREF POUR CHATEAU.pdf; SAISIE CHATEAU.pdf

COPIE

Monsieur le sous-préfet,

Je reviens sur un vieux dossier qu'est l'expropriation de la SCI du château, qui avait décidé de ne pas renouveler le bail consenti à l'école st Louis via l'OGEC en 2026.

La ville s'était résolu à cette ultime solution qui nous permettait de garantir le maintien de cet enseignement à Montargis y compris la section hôtelière, dont les murs appartiennent à la région Centre qui a construit le Lycée hôtelier.

Le préfet avait rejeté ce projet et nous avons porté cette affaire devant le TA qui nous donné raison en janvier 2020. La SCI du Château a fait appel de cette décision en juin 2020 .

Peu de temps après le premier rejet nous avons appris qu'une saisie était en cours, procédure entamée par le CM de Chinon qui avait prêté 600K€ à la SCI et n'a rien remboursé.

Suite à une très longue procédure le TJ de Montargis a rendu son jugement le 13 juillet dernier fixant l'audience de vente au 29 octobre prochain.

Cela règle le problème car nous avons convenu avec Monseigneur Blacquart, évêque du Loiret, que La fondation culture et promotion (qui porte les biens immobiliers de l'enseignement catholique du Loiret) se porterait acquéreur en cas de vente aux enchères.

Si ce schéma se confirme la ville se désistara de sa procédure d'expropriation par la banque.

Vous comprendrez pourquoi nous ne répondrons pas aussi longtemps que cette affaire sera un menace pour la pérennité de l'enseignement de l'école Saint Louis.

Bien cordialement

Benoit DIGEON

Mob 06 07 38 63 93